

**LE PAYS DE LA ROUDOULE**  
**fin XIX<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup> siècle**  
**Auvare, La Croix, Puget-Rostang, Saint-Léger**

# LISTE DES THÈMES ET DES DOCUMENTS

## Introduction

### 1. L'urbanisme

- Plan du village d'Auvare en 1867  
25 Fi 8/1/C1
- Plan du village de La Croix en 1868  
25 Fi 51/1/C2
- Plan du village de Saint-Léger en 1868  
25 Fi 124/1/B1d
- Plan du village de Puget-Rostang en 1867  
25 Fi 98/1/C 1d
- Puget-Rostang, le village, 1906  
23 Fi 560
- La Croix, le village, 1943  
23 Fi 2060

### 2. La population

- Dénombrement de la population d'Auvare en 1876  
6M8
- Dénombrement de la population de La Croix en 1876  
6M8
- Dénombrement de la population de Saint-Léger en 1876  
6M8
- Dénombrement de la population de Puget-Rostang en 1876  
6M8
- Liste nominative des habitants d'Auvare, 1901  
E72 1F3
- Liste nominative des habitants d'Auvare, 1954  
E72 1F3

### 3. Agriculture et élevage

- Questionnaire statistique sur la commune d'Auvare, 1854  
E72 3F7
- Statistique agricole de la commune d'Auvare pour l'année 1901  
E72 3F7
- Enquête sur la situation de l'agriculture dans la commune d'Auvare, s.d. vers 1900  
E72 3F7
- Statistique agricole de la commune de La Croix pour l'année 1911  
E75 3F5

- Statistique agricole de la commune de La Croix pour l'année 1949  
E75 3F4
- Location de la montagne pastorale d'Auvare par la commune, 11 février 1872  
E72 1N7
- Location des pâturages de Pra-Ripert et de la montagne pastorale de la commune d'Auvare, 12 septembre 1897  
E72 1N6
- Règlement du droit de parcours de la commune de La Croix, 2 août 1874  
7M832

#### **4. La forêt et ses usages – la déforestation**

- Le village de Puget-Rostang menacé par les ravins d'Auvare et d'Isale, 1888  
23 Fi 396
- Barrage sur le ravin du Gralet à Puget-Rostang, 1905  
23 Fi 544
- Construction de seuils sur le ravin de la Rose à Puget-Rostang, 1888  
23 Fi 533
- Pépinière de la Perdighiera à La Croix, 1920  
23 Fi 1423
- Pépinière de la Perdighiera à La Croix, 1942  
23 Fi 2012 (à rapprocher de la photographie précédente)
- Procès-verbal de reconnaissance de la forêt communale de Saint-Léger, 29 novembre 1871  
E9 2N2
- Arrêté concernant l'extraction des menus produits du sol forestier dans les Basses-Alpes, 31 décembre 1890 (concerne la forêt communale de Saint-Léger)  
E9 1I8
- Demande de mise en « défens » des quartiers Scaudiers et Réjaïsses à Auvare, 20 novembre 1887  
E72 1N5
- Vente des fleurs de lavande par la commune de Puget-Rostang, 21 juin 1908  
E44 1N3

#### **5. L'eau et ses usages**

- Rapport sur les dérivations d'eau dans les communes réunies aux Etats sardes en 1760, 1842  
2Q78
- Répartition des heures d'arrosage au quartier de Vendien et des Fournès entre les propriétaires agricoles, 19 juin 1895  
E44 3N1

#### **6. La mine**

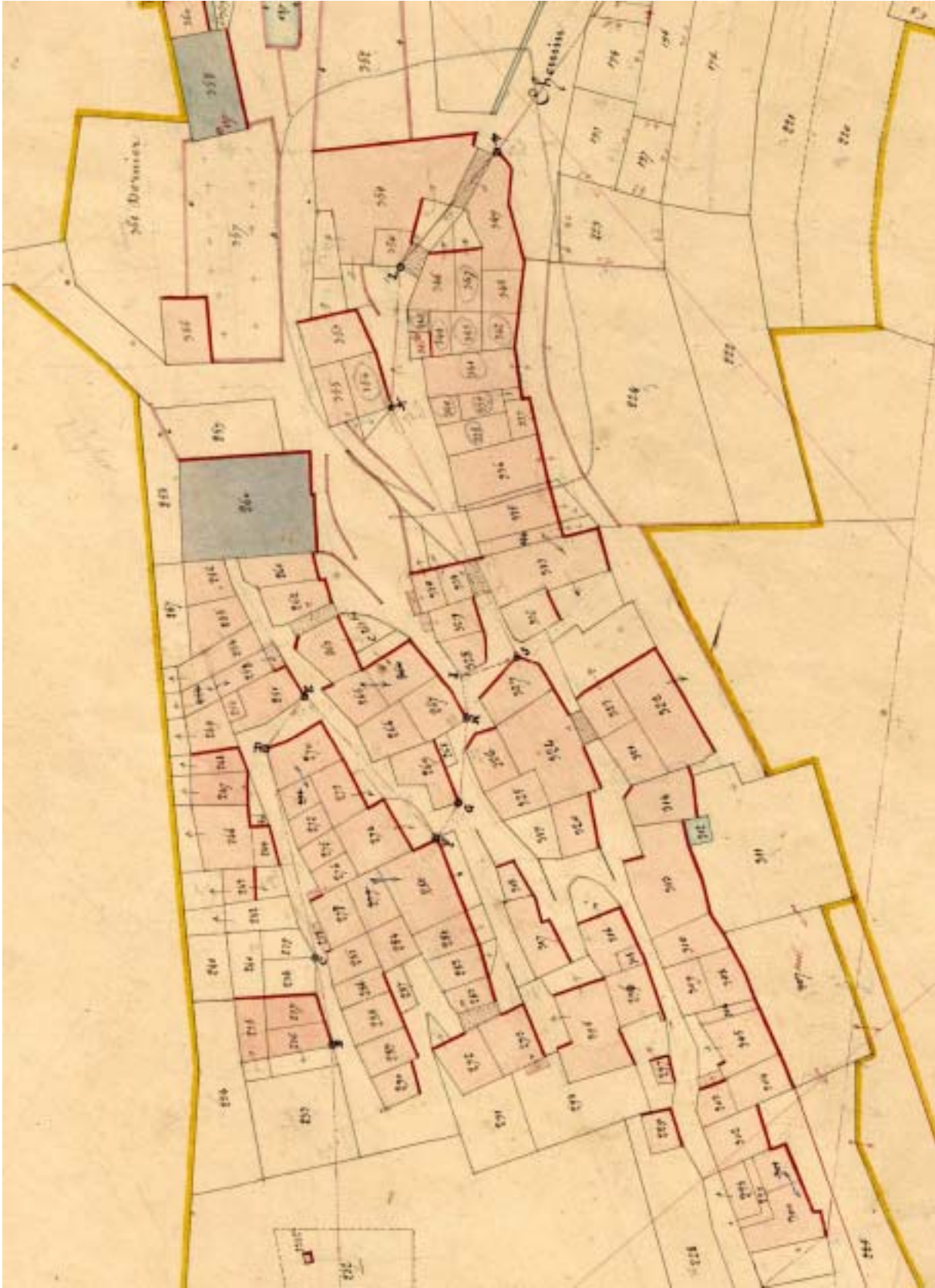
- Historique de l'exploitation de la mine de cuivre du Cerisier (rédigé vers 1930)  
8S43

## **Introduction**

Ce recueil de documents permet de découvrir la vie des communes de la vallée de la Roudoule, affluent du fleuve Var, dans la deuxième moitié du XIXe siècle et la première moitié du XXe siècle. Les documents présentés, transcrits quand ils étaient manuscrits afin de faciliter leur exploitation avec des élèves, permettent de décrire l'histoire de ces communautés soumises à un fort exode rural au début du siècle dernier. Les thèmes abordés sont : l'urbanisme, la population, les activités agricoles, les usages de la forêt et de l'eau.



Plan du Village d'Auvare, 1867

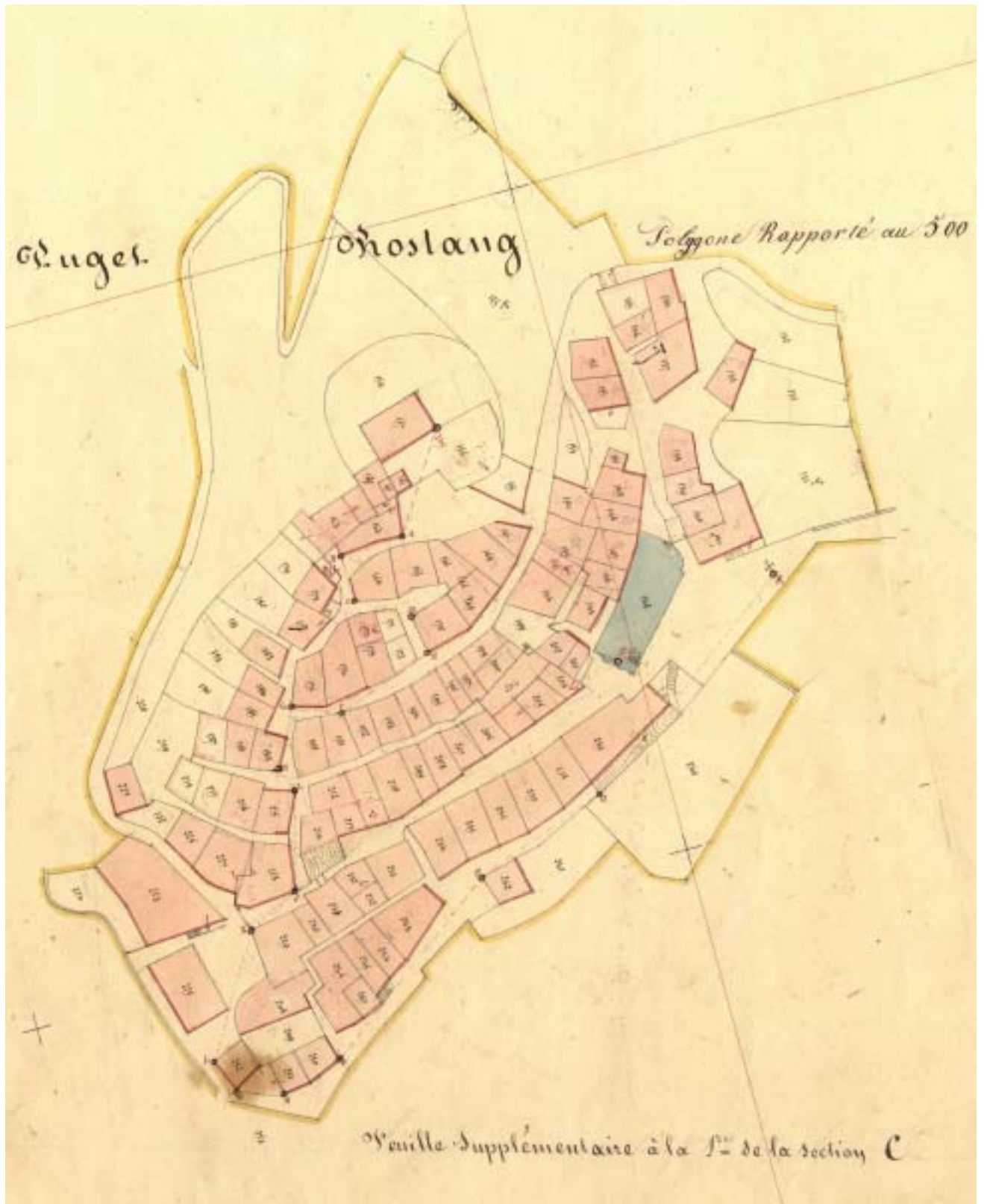


Plan du village de La Croix, 1868





Plan du village de Saint-Léger, 1868



Plan du village de Puget-Rostang, 1867





Puget-Rostang, le village, 1906  
23 Fi 0560



La Croix, le village, 1943  
23 Fi 2060

## Dénombrement de la population d'Auvare en 1876

6M8

Tableau A  
Résultats généraux du recensement

Nombre des maisons d'habitation	Nombre des ménages	Population normale ou municipale			Population totale par sexe		
		Agglomérée	Eparse	Totale	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
26	27		140	140	74	66	140

Tableau B  
Population générale selon l'origine et la nationalité

	Français		Italiens	Total général de la population
	Nés dans le département	Nés hors du département		
Sexe masculin	58	10	6	74
Sexe féminin	48	8	10	66
Total.....	106	18	16	140

Tableau C  
Population générale par âges, selon l'état civil

Ages	Sexe masculin				Sexe féminin				Ages	Sexe masculin				Sexe féminin			
	Garçons	Mariés	Veufs	Total	Filles	Mariées	Veuves	Total		Garçons	Mariés	Veufs	Total	Filles	Mariées	Veuves	Total
									Report	38			38	32	1		33
De 0 à 12 mois...	5			5	4			4	De 21 à 22.....	2	0		2		1		1
De 1 à 2 ans....	1			1	1			1	De 22 à 23.....	0	0		0		1		1
De 2 à 3.....	2			2	3			3	De 23 à 24.....	0	0		0		1		1
De 3 à 4.....	2			2	0			0	De 24 à 25.....	1	1		2		2		2
De 4 à 5.....	2			2	4			4	De 25 à 30.....	0	2		2		0		0
De 5 à 6.....	2			2	1			1	De 30 à 35.....	0	1		1		5		5
De 6 à 7.....	0			0	5			5	De 35 à 40.....	0	3		3		3	1	4
De 7 à 8.....	1			1	1			1	De 40 à 45.....	1	5		6		4		4
De 8 à 9.....	4			4	3			3	De 45 à 50.....	0	3		3		2	1	3
De 9 à 10.....	2			2	3			3	De 50 à 55.....	1	4	1	6		1		1
De 10 à 11.....	3			3	0			0	De 55 à 60.....	1	2	0	3		3		3
De 11 à 12.....	0			0	2			2	De 65 à 70.....	2	2	0	4		2	2	4
De 12 à 13.....	3			3	0			0	De 70 à 75.....		1	1	2		1	3	4
De 13 à 14.....	0			0	1			1	De 75 à 80.....		2		2				
De 15 à 16.....	2			2	2			2	De 80 à 85.....								
De 16 à 17.....	0			0	0			0	De 85 à 90.....								
De 17 à 18.....	4			4	1			1	De 90 à 95.....								
De 18 à 19.....	2			2	0			0	De 95 à 100.....								
De 19 à 20.....	1			1	0			0	Centenaires.....								
De 20 à 21.....	2			2	1	1		2	Age inconnu...								
à reporter	38			38	32	1		33		46	26	2	74	32	27	7	66

Tableau E  
Population générale classée par professions

Désignation des professions	Individus exerçant directement les professions ou emplois ci-dessous, comme								
	Chefs ou patrons		Commis ou employés		Ouvriers		Journaliers, hommes de peine, concierges, etc.		
	H	F	H	F	H	F	H	F	
<b>I. Agriculture</b>									
- Individus cultivant eux-mêmes leurs terres ou les faisant valoir directement...	21	2					1	1	
Totaux	21	2					1	1	
<b>II. Industrie</b>									
- Petite industrie (arts et métiers).....	1								
Totaux	1								
<b>IV. Professions libérales</b>									
- Cultes (Ministres des divers).....	1								
- Instituteurs et professeurs.....	1								
Totaux	2								



## Dénombrement de la population de La Croix en 1876

6M8

Tableau A  
Résultats généraux du recensement

Nombre des maisons d'habitation	Nombre des ménages	Population normale ou municipale			Population totale par sexe		
		Agglomérée	Eparse	Totale	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
89	126	225	293	518	291	227	518

Tableau B  
Population générale selon l'origine et la nationalité

	Français		Anglais, Ecosais, Irlandais	Autrichiens et Hongrois	Italiens	Total général de la population
	Nés dans le département	Nés hors du département				
Sexe masculin	229	13	4	4	41	291
Sexe féminin	119	13	4	1	17	227
Total.....	348	26	8	5	58	518

Tableau C  
Population générale par âges, selon l'état civil

Ages	Sexe masculin				Sexe féminin				Ages	Sexe masculin				Sexe féminin			
	Garçons	Mariés	Veufs	Total	Filles	Mariées	Veuves	Total		Garçons	Mariés	Veufs	Total	Filles	Mariées	Veuves	Total
									Report	140			140	103	3		106
De 0 à 12 mois...	17			17	9			9	De 21 à 22.....	5			5	1	3		4
De 1 à 2 ans.....	9			9	11			11	De 22 à 23.....	3			3		3		3
De 2 à 3.....	6			6	10			10	De 23 à 24.....	4			4		1		1
De 3 à 4.....	8			8	8			8	De 24 à 25.....					1	3		4
De 4 à 5.....	4			4	9			9	De 25 à 30.....	8	10		18	6	19		25
De 5 à 6.....	9			9	6			6	De 30 à 35.....	10	18		28	4	15	2	21
De 6 à 7.....	7			7	4			4	De 35 à 40.....	6	14	2	22	1	13		14
De 7 à 8.....	6			6	5			5	De 40 à 45.....	2	9	2	13	2	7		9
De 8 à 9.....	6			6	3			3	De 45 à 50.....	2	13	1	16		7	3	10
De 9 à 10.....	8			8	4			4	De 50 à 55.....	2	6		8	1	5		6
De 10 à 11.....	6			6	1			1	De 55 à 60.....	2	12		14		7		7
De 11 à 12.....	8			8	5			5	De 65 à 70.....	1	12	2	15	1	7	3	11
De 12 à 13.....	4			4	4			4	De 70 à 75.....		2		2		1	3	4
De 13 à 14.....	3			3	6			6	De 75 à 80.....		1		1			2	2
De 15 à 16.....	9			9	4			4	De 80 à 85.....		2		2				
De 16 à 17.....	3			3	3			3	De 85 à 90.....								
De 17 à 18.....	7			7					De 90 à 95.....								
De 18 à 19.....	6			6	7			7	De 95 à 100.....								
De 19 à 20.....	1			1	4	2		6	Centenaires.....								
De 20 à 21.....	3			3		1		1	Age inconnu...								
à reporter	140			140	103	3		106		185	99	7	291	120	94	13	227

Tableau E  
Population générale classée par professions

Désignation des professions	Individus exerçant directement les professions ou emplois ci-dessous, comme								
	Chefs ou patrons		Commis ou employés		Ouvriers		Journaliers, hommes de peine, concierges, etc.		
	H	F	H	F	H	F	H	F	
<b>I. Agriculture</b>									
- Individus cultivant eux-mêmes leurs terres ou les faisant valoir directement.....	58	5			3		1		
- Fermiers, colons et métayers.....	3								
Totaux.....	61	5			3		1		
<b>II. Industrie</b>									
- Industries minière, usinière et manufact.....	1				30		1		
- Petite industrie (arts et métiers).....	16								
Totaux.....	17				30		1		
<b>III. Commerce</b>									
- Marchands en détail.....	1								
Totaux.....	1								
<b>IV. Professions libérales</b>									
- Gendarmerie et police.....	1								
- Cultes (ministres des divers).....	2								
- Religieux et religieuses.....		1							
- Instituteurs et professeurs.....	2								
Totaux.....	5	1							
<b>V. Personnes vivant exclusivement de leurs revenus</b>									
- Propriétaires et rentiers.....	3	1							
Totaux	3	1							

## Dénombrement de la population de Saint-Léger en 1876

6M8

Tableau A  
Résultats généraux du recensement

Nombre des maisons d'habitation	Nombre des ménages	Population normale ou municipale			Population totale par sexe		
		Agglomérée	Eparse	Totale	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
26	26	59	71	130	64	66	130

Tableau B  
Population générale selon l'origine et la nationalité

	Français		Total général de la population
	Nés dans le département	Nés hors du département	
Sexe masculin	56	8	64
Sexe féminin	60	6	66
Total.....	116	14	130

Tableau C  
Population générale par âges, selon l'état civil

Âges	Sexe masculin				Sexe féminin				Âges	Sexe masculin				Sexe féminin			
	Garçons	Mariés	Veufs	Total	Filles	Mariées	Veuves	Total		Garçons	Mariés	Veufs	Total	Filles	Mariées	Veuves	Total
									Report	22			22	28	1		29
De 0 à 12 mois...	4			4	4			4	De 21 à 22.....					1	2		3
De 1 à 2 ans....	2			2	3			3	De 22 à 23.....					3			3
De 2 à 3.....	1			1	1			1	De 23 à 24.....				1	3			4
De 3 à 4.....					2			2	De 24 à 25.....					1			1
De 4 à 5.....	1			1	2			2	De 25 à 30.....	2	5		7	3			3
De 5 à 6.....	1			1	4			4	De 30 à 35.....	2	4		6	1			1
De 6 à 7.....					4			4	De 35 à 40.....	1			1	3			3
De 7 à 8.....									De 40 à 45.....		6	1	7	2	3		5
De 8 à 9.....	2			2					De 45 à 50.....	1	3		4	1			1
De 9 à 10.....					2			2	De 50 à 55.....		1	1	2				
De 10 à 11.....					2			2	De 55 à 60.....		3	2	5	2	1		3
De 11 à 12.....	3			3	1			1	De 65 à 70.....	1	3	2	6	4	3		7
De 12 à 13.....					1			1	De 70 à 75.....		2		2		1		1
De 13 à 14.....	2			2					De 75 à 80.....			1	1	1			1
De 15 à 16.....	2			2					De 80 à 85.....			1	1		1		1
De 16 à 17.....									De 85 à 90.....								
De 17 à 18.....									De 90 à 95.....								
De 18 à 19.....	1			1					De 95 à 100.....								
De 19 à 20.....	3			3	1			1	Centenaires.....								
De 20 à 21.....					1	1		2	Age inconnu...								
à reporter.....	22			22	28	1		29		29	27	8	64	35	26	5	66



Tableau E  
Population générale classée par professions

Désignation des professions	Individus exerçant directement les professions ou emplois ci-dessous, comme								
	Chefs ou patrons		Commis ou employés		Ouvriers		Journaliers, hommes de peine, concierges, etc.		
	H	F	H	F	H	F	H	F	
<b>I. Agriculture</b>									
- Individus cultivant eux-mêmes leurs terres ou les faisant valoir directement.....	24								
Totaux.....	24								
<b>IV. Professions libérales</b>									
- Cultes (ministres des divers).....	1								
- Instituteurs et professeurs.....	1	1							
Totaux.....	2	1							

## Dénombrement de la population de Puget-Rostang en 1876

6M8

Tableau A  
Résultats généraux du recensement

Nombre des maisons d'habitation	Nombre des ménages	Population normale ou municipale			Population totale par sexe		
		Agglomérée	Eparse	Totale	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
44	55	192	10	202	105	97	202

Tableau B  
Population générale selon l'origine et la nationalité

	Français		Suisses	Total général de la population
	Nés dans le département	Nés hors du département		
Sexe masculin	89	15	1	105
Sexe féminin	92	5		97
Total.....	181	20	1	202

Tableau C  
Population générale par âges, selon l'état civil

Ages	Sexe masculin				Sexe féminin				Ages	Sexe masculin				Sexe féminin			
	Garçons	Mariés	Veufs	Total	Filles	Mariées	Veuves	Total		Garçons	Mariés	Veufs	Total	Filles	Mariées	Veuves	Total
									Report	39			39	43	1		44
De 0 à 12 mois...	3			3	5			5	De 21 à 22.....	1			1	2			2
De 1 à 2 ans....	4			4	5			5	De 22 à 23.....								
De 2 à 3.....	5			5	3			3	De 23 à 24.....	1			1				
De 3 à 4.....	1			1	2			2	De 24 à 25.....				1	1			2
De 4 à 5.....	3			3	4			4	De 25 à 30.....	3	4		7	4			4
De 5 à 6.....	2			2	3			3	De 30 à 35.....		4		4	8			8
De 6 à 7.....	2			2	1			1	De 35 à 40.....	1	7		8	1	7		8
De 7 à 8.....	1			1	2			2	De 40 à 45.....	1	8		9	9	1		10
De 8 à 9.....	3			3	5			5	De 45 à 50.....	1	5		6	8			8
De 9 à 10.....	1			1	1			1	De 50 à 55.....	2	7	3	12	2			2
De 10 à 11.....	3			3	1			1	De 55 à 60.....		2	1	3	2	3		5
De 11 à 12.....	2			2	1			1	De 65 à 70.....	2	5	2	9				
De 12 à 13.....	1			1	3			3	De 70 à 75.....		2	1	3		1	1	2
De 13 à 14.....	5			5	2			2	De 75 à 80.....		1	2	3		1		1
De 14 à 15.....									De 80 à 85.....							1	1
De 15 à 16.....					3			3	De 85 à 90.....								
De 16 à 17.....					1			1	De 90 à 95.....								
De 17 à 18.....	2			2					De 95 à 100.....								
De 18 à 19.....					1			1	Centenaires.....								
De 19 à 20.....	1			1					Age inconnu...								
De 20 à 21.....						1											
à reporter.....	39			39	43	1		44		51	45	9	105	47	44	6	97



## Liste nominative des habitants d'Auvare, 1901

E72 1F3

Noms de famille	Prénoms	Age	Nationalité	Par rapport au chef de ménage	Profession
Baret	Antoine, Marius	27	français	chef de ménage	cultivateur
Guibert	Joséphine	31	«	épouse	sans profession
Baud	André	11	«	neveu	idem
Baud	Antoine	7	«	neveu	idem
Baud	Marius	5	«	neveu	idem
Baret	Joseph	61	«	chef de ménage	cultivateur
Martin	Marie	52	«	épouse	sans profession
Baret	Séraphin	28	«	fil	cultivateur
Martin	Baptistine	29	«	belle-fille	sans profession
Baret	Marie	3	«	petite-fille	idem
Baret	Antoinette	1	«	petite-fille	idem
Don	Marc	76	«	chef de ménage	cultivateur
Gauffret	Antoinette	56	«	épouse	sans profession
Don	Joseph	38	«	fil	cultivateur
Pellegrin	Joseph	43	«	chef de ménage	cultivateur
Daniel	Elise	25	«	épouse	sans profession
Pons	François	16	«	domestique	cultivateur
Char enet	Louis	2	«	enfant assisté	sans profession
Baret	Jean	55	«	chef de ménage	cultivateur
Baret	Bienvenu	12	«	fil	sans profession
Nau	Auguste	8	«	enfant assisté	idem
Lions	Baptistin	38	«	chef de ménage	cultivateur
Drogoul	Marie	33	«	épouse	ménagère
Laugier	Christine	74	«	mère	sans profession
Lions	Basile	2	«	fil	idem
Voltaire	Petit	1	«	enfant assisté	idem
Lions	Antoine	44	«	chef de ménage	cultivateur
Jourdan	Marie	36	«	épouse	ménagère
Lions	Louise	10	«	fil	sans profession
Lions	Paul	1	«	fil	idem



<b>Noms de famille</b>	<b>Prénoms</b>	<b>Age</b>	<b>Nationalité</b>	<b>Par rapport au chef de ménage</b>	<b>Profession</b>
Hugues	Joseph	36	Français	chef de ménage	instituteur
Coste	Blanche	32	«	épouse	sans profession
Hugues	Marie	5	«	fille	idem
Bovas	Marie	27	«	chef de ménage	sans profession
Giordanengo	Jacques	20	Italien	fil	cultivateur
Martin	Charles	48	Français	chef de ménage	cultivateur
Martin	Joséphine	42	«	épouse née Martin	sans profession
Martin	Pierre	18	«	fil	cultivateur
Martin	Casimir	11	«	fil	sans profession
Martin	Joséphine	3	«	fille	idem
Baret	Emmanuel	83	«	chef de ménage	cultivateur
Baret	Séraphin	35	«	fil	idem
Laugier	Césarine	22	«	fille	sans profession
Baret	Joséphine	4	«	petite fille	idem
Challier	Valentine	2	«	enfant assisté	idem
Robert	Nicey	1	«	enfant assisté	idem
Fournier	Félix	45	«	chef de ménage	cultivateur
Fournier	Louise	42	«	épouse née Fournier	sans profession
Lions	Marius	15	«	neveu	cultivateur
Fournier	Eugène	11	«	fil	sans profession
Fournier	Elisa	3	«	fille	idem
Dalmas	François	49	«	chef de ménage	cultivateur
Niel	Eugénie	38	«	épouse	sans profession
Dalmas	Marie	20	«	fille	idem
Dalmas	Rosalie	16	«	fille	idem
Dalmas	Virginie	14	«	fille	idem
Dalmas	Jeanne	8	«	fille	idem
Dalmas	Pauline	6	«	fille	idem
Dalmas	Victorine	4	«	fille	idem
Dalmas	Marie-Louise	1	«	fille	idem
Laugier	Joséphine	58	«	chef de ménage	ménagère
Laugier	Angelin	15	«	fil	cultivateur

<b>Noms de famille</b>	<b>Prénoms</b>	<b>Age</b>	<b>Nationalité</b>	<b>Par rapport au chef de ménage</b>	<b>Profession</b>
Baud	Joseph	32	Français	chef de ménage	cultivateur
Blanc	Léonie	24	«	épouse	sans profession
Baud	Claude	75	«	père	cultivateur
Lambert	Suzanne	63	«	mère	sans profession
Baud	Antoine	4	«	fil	idem
Baud	Bienvenu	2	«	fil	idem
Blanc	Léon	1	«	enfant assisté	idem
Dalmas	Calixte	30	«	chef de ménage	cultivateur
Ravel	Marie	26	«	épouse	sans profession
Dalmas	Virginie	8	«	fil	idem
Dalmas	Delfine	6	«	fil	idem
Dalmas	Félix	4	«	fil	idem
Latil	Jeanne	1	«	enfant assisté	idem
Baud	Antoine	44	«	chef de ménage	cultivateur
Lautard	Joséphine	33	«	épouse	sans profession
Baud	Mélanie	17	«	fil	idem
Baud	Jules	8	«	fil	idem
Baud	Baptistin	1	«	fil	idem
Cotton	Louis	27	«	domestique	berger
Daniel	Rosalie	57	«	chef de ménage	sans profession
Laugier	Bienvenu	48	«	chef de ménage	cultivateur
Cotton	Louise	36	«	épouse	sans profession
Laugier	Jean-Baptiste	80	«	père	idem
Laugier	Paul	15	«	fil	idem
Richelme	Marius	58	«	chef de ménage	cantonnier
Richelme	Baptistine	29	«	fil	sans profession
Mirville	Antoine	28	«	gendre	cultivateur
Mirville	Marie	6	«	petite fil	sans profession
Martin	Thérèse	61	«	chef de ménage	ménagère
Martin	Thérèse Dalmas	79	«	chef de ménage	ménagère

<b>Noms de famille</b>	<b>Prénoms</b>	<b>Age</b>	<b>Nationalité</b>	<b>Par rapport au chef de ménage</b>	<b>Profession</b>
Ravel	Antoine	62	Français	chef de ménage	cultivateur
Clari	Rose	49	«	épouse	cultivatrice
Ravel	Virginie	26	«	fille	cultivatrice
Martin	Honoré	32	«	gendre	cultivateur
Ravel	Pauline	11	«	fille	sans profession
Martin	Elisabeth	5	«	petite-fille	idem
Martin	Marie	2	«	petite-fille	idem
Jaume	Henri	18	«	enfant assisté	cultivateur
Laugier	Justin	3	«	enfant assisté	sans profession
Garèle	Marie	1	«	enfant assisté	idem

## Liste nominative des habitants d'Auvare, 1954

E72 1F3

Désignation soit des quartiers, villages, hameaux, lieux-dits	Numéro de la feuille de logement	Nom de famille	Prénom usuel	Parenté ou relation avec le chef de ménage	Année de naissance	Nationalité	Profession	
Auvare village	1	Jourdan	Marcel	chef de ménage	1902	F	cultivateur	
		Jourdan	Marie-Louise	épouse	1900	F	sans profession	
		Jourdan	Clément	fil	1930	F	cultivateur (chez son père)	
		Guérin	Eugénie	fil	1928	F	sans profession	
		Guérin	Lucien	petit-fils	1953	F	sans profession	
		2	Dalmas	Marcel	chef de ménage	1916	F	cultivateur
	Dalmas		Paulette	épouse	1926	F	sans profession	
	Dalmas		Théodora	mère	1876	F	idem	
	Dalmas		Chantal	fil	1948	F	idem	
	Dalmas		Marie-José	fil	1953	F	idem	
	3	Lions	Charles	chef de ménage	1886	F	retraité des postes	
		Lions	Pauline	épouse	1894	F	sans profession	
	La vigne	4	Dalmas	Jeanne	chef de ménage	1892	F	sans profession
		5	Baud Baret	Marie Séraphin	chef de ménage père	1898 1873	F F	cultivatrice sans profession

## Questionnaire statistique sur la commune d'Auvare, 1854

E72 3F7

### Le sol :

- superficie du terroir : 1900 hectares
- bois taillis communaux : 12 hectares
- bois taillis particuliers : 15 hectares
- prés artificiels : 8 hectares
- prés naturels : 18 hectares
- jardins : 2 hectares
- vignes : 12 hectares
- oliviers : 2 hectares
- terre labourée à blé : 50 hectares
- terre labourée à seigle : 18 hectares
- terre labourée à orge : 13 hectares
- terre labourée à épeautre : 3 hectares
- terre à légumes, fèves : 3 hectares
- terre à haricots : 1 hectare
- terre à chanvre : 1 hectare
- terre à pommes de terre : 2 hectares
- terre labourée annuellement : 15 hectares
- terre laissée en jachère biennale : 35 hectares

### Propriété :

- terres cultivées par les propriétaires à bras : 0  
à bœuf : tout
- prix des meilleures terres : 3 francs la canne
- de qualités inférieures : 10 centimes la canne
- quantité des engrais employés annuellement : 2000 charges
- différentes espèces de paille et de litière : buis et genêts

**Population :**

- granges et cabanes en campagne : 30
- électeurs communaux : 25, politiques : 9
- expatriation masculine : 15 et où : Marseille
- expatriation féminine : 15 et où : Marseille

**Produits agricoles :**

	quantité	produit moyen par hectare	consommé dans le pays	exporté hors du pays
froment	250 hectolitres	5 hectolitres	100 hectolitres	150 hectolitres
seigle	21 hectolitres	2 hectolitres	21 hectolitres	
avoine	10,7 hectolitres	2,5 hectolitres	10 hectolitres	
orge	26,7 hectolitres	2,5 hectolitres	26 hectolitres	
huile	200 litres	100 litres	200 litres	
vin	50 hectolitres	4 hectolitres	50 hectolitres	
chanvre	175 kilogrammes	175 kilogrammes	175 kilogrammes	
figes, noix	25 hectolitres		25 hectolitres	
haricots	15 hectolitres	15 hectolitres	15 hectolitres	
pommes de terre	25 hectolitres	12,5 hectolitres	25 hectolitres	
fourrages	150 hectolitres		150 hectolitres	
pailles	400 hectolitres		400 hectolitres	

**Bétail :**

	nombre	vendus hors du pays	consommés dans le pays
bœufs	30		
vaches	10		
veaux	5	5	
moutons	12	12	
brebis	120	60	
agneaux	120	50	
chèvres	70	15	
porcs	12		12
mules et mulets	6		
ânes et ânesses	12		
ruches à miel	50		
poules	80		
œufs	500	250	
fromage et beurre	100 kilogrammes		100 kilogrammes

**Statistique agricole de la commune d'Auvare**  
**pour l'année 1901**  
E72 3F7

Superficie totale de la commune : 1609 hectares  
Superficie des terres labourables : 152 hectares  
Superficie des près et herbages : 11 hectares  
Superficie des pâturages et pacages : 1402 hectares  
Superficie des vignes : 24 hectares  
Superficie des landes et des terres incultes : 53 hectares  
Superficie des jardins : 20 hectares

**Principales productions agricoles :**

céréales	superficie cultivée (en hectares)	production totale (en quintaux)	production moyenne par hectare (en hectolitre)
froment	75	576	8
seigle	5	33	7
orge	2	9	5
avoine	2	7,2	4
maïs	1	4,4	4
pommes de terre	4	60	
haricots	1	6	
prairies artificielles	11		
vigne	7	22 hectolitres	
noix		15	
olives		8	

**Bétail et animaux de ferme :**

chevaux	1
mulets	8
ânes	9
bœufs de travail	30
bœufs à l'engrais	12
vaches laitières	4
béliers	15
moutons	40
brebis	400
agneaux	150
porcs	34
chèvres	160

**Enquête sur la situation de l'agriculture dans la commune d'Auvare, s.d. vers  
1900  
E72 3F7**

**Proportion du sol cultivée par le propriétaire**

Exploitée par ses bras seuls et ceux de sa famille ?	}	Environ de neuf dixièmes }	soit 85 propriétaires
Exploitée par un régisseur ou maître valet avec le concours d'ouvriers agricoles ; bordiers etc.	}	un ½ dixième ou }	4 propriétaires
Amodiée à des tiers	{	fermage }	Néant
	{	métayage }	un ½ dixième (6 propriétaires)
Combien la commune compte-t-elle de propriétaires ?	}		quatre vingt quinze..... 95
Sur ce nombre combien y résident effectivement ?	}		vingt deux..... 22

**Division du sol**

Quelle est l'étendue et la consistance du domaine suffisant pour occuper et nourrir une famille de paysans ?	}	vingt-cinq hectares.....	25 hectares }	dont 10 hectares pâture, 7 hectares bois, }	5 hectares terre labourable 3 hectares arrosage et vigne
Combien existe-t-il dans la commune de domaines de ce genre ?	}		dix huit.....		18
Quelles sont dans la commune, les limites de contenance qu'il convient d'adopter pour distinguer la qualité, la moyenne et la grande culture ?	}			La petite culture est la seule praticable }	dans le pays
Le sol est-il morcelé en petites exploitations ?	{		Oui		
En petites parcelles ?	{		Oui		
Sont-elles contiguës ou disséminées ?	{		Disséminées		
Conséquences du morcellement	{		Inconvénients : Perte de temps pour le transport des instruments aratoires et des récoltes. Disputes,		
inimitiés,	{		procès même entre voisins. Avantages : il permet à		
chaque	{		particulier d'avoir des pâturages, des arrosages, des		
terres	{		labourables		



En cas d'inconvénients reconnus, a-t-on cherché à y remédier par des « remembrements » facultatifs, par des associations particulières (pour certaines industries agricoles, comme la laiterie, la fabrication des fromages, fruitières pour l'achat en commun des engrais, machines, semences etc.) ?	{ Une seule association utile a été créée. Les propriétaires réunis toutes leurs bêtes à laine et toutes leurs chèvres ne forment que deux troupeaux communaux. Cette association a été très économique pour les habitants et très avantageuse pour la fréquentation scolaire.
Entraves à la liberté de la culture provenant de la loi ou de la coutume	{ Néant

### **Mobilité de la propriété**

Indiquer (sinon pour toutes les propriétés de la commune au moins pour quelques-unes d'entre elles) les mutations effectuées au cours de ce siècle ; en analyser les causes en distinguant celles qui tiennent aux décès, aux aliénations volontaires ou aux ventes par autorité de justice.	{ La propriété a très peu de mobilité dans le pays : elle se transmet de père en fils. L'aîné cultive les champs tandis que les cadets émigrent dans les villes. La justice n'est jamais intervenue dans la vente des propriétés.
--	---

## Statistique agricole de la commune de La Croix en 1911

E75 3F5

Superficie des prés naturels :	344 hectares
Superficie des herbages :	19 hectares
Superficie des pâturages :	300 hectares
Superficie des vignes :	10 hectares
Superficie des cultures maraîchères :	8 hectares
Superficie des bois et des forêts :	33 hectares
Superficie des landes et des terres incultes :	176 hectares

### **Principales productions végétales :**

blé, froment :	152 hectares
seigle :	3 hectares
avoine :	7 hectares
pommes de terre :	62 hectares
prés naturels :	16 hectares
pâturages et pacages :	100 hectares
raisin de vendange :	8 hectares
noix :	3 quintaux
olives :	8 quintaux
pommes et poires de tables :	6 quintaux

### **Animaux de fermes :**

espèces	nombre de têtes
chevaux	3
mulets	21
ânes	12
taureaux	2
bœufs	18
vaches	20
veaux	13
brebis	120
moutons	45
agneaux	52
porcs	40
chèvres	48

## Statistique agricole de la commune de La Croix pour l'année 1949

E75 3F4

Tableau A  
Répartition du territoire de la commune en 1949

Catégories du cadastre	Surfaces en hectares
- Terres (terres labourables).....	101,92
- Prés et prairies naturelles, herbages et pâturages.....	120,06
- Vergers et cultures fruitières d'arbres et arbustes.....	8,25
- Vignes.....	6,78
- Bois, aulnaies, saussaies, oseraies.....	715,55
- Landes, patis, bruyères, marais, terres vaines et vagues.....	1917,38
- Lacs, étangs, mares, abreuvoirs, fontaines, canaux non navigables, salins, salines, marais salants.....	0,26
- Terrains affectés à la culture maraîchère et florale.....	14,16
- Sol des propriétés bâties et des bâtiments ruraux, cours et dépendances.....	12,30
Surface totale cadastrée de la commune.....	2896,64

Tableau B  
Répartition des terres labourables de la commune

Cultures	Surfaces en hectares
<b>1. Céréales</b>	
- Blé semé avant le 15 février.....	16,45
- Orge de printemps.....	0,93
- Avoine de printemps.....	0,84
<b>2. Plantes sarclées</b>	
- Pommes de terre.....	4,50
- Betteraves fourragères.....	1,00
<b>3. Oléagineux</b>	
- Autres oléagineux (oliviers).....	6,92
<b>4. Légumes secs de plein champ</b>	
- Haricots.....	1,00
- Pois.....	0,50
- Fèves, féveroles, pois chiches, etc.....	0,50
<b>5. Prairies artificielles</b>	22,00
<b>6. Fourrages annuels en culture principale</b>	14,50
<b>7. Jachères ou sombres ou guérets</b>	32,78
<b>Surface totale des terres labourables</b>	101,92

Tableau C  
Cheptel de la commune (1<sup>er</sup> mai 1949)

Catégories d'animaux	Effectifs détenus par les exploitants agricoles
<b>Chevaux</b>	
- Agés de moins de 3 ans.....	1
- Autres animaux de trois ans et plus.....	2
Total de l'espèce.....	3
<b>Mulets (adultes et jeunes des deux sexes).....</b>	13
<b>Anes (adultes et jeunes des deux sexes).....</b>	9
<b>Bovins</b>	
- Taureaux.....	1
- Bœufs de travail.....	7
- Bœufs à l'engrais ou d'embouche.....	2
- Vaches laitières ne travaillant jamais.....	38
- Elevés de plus d'un an (y compris les génisses pleines).....	8
- Elevés de moins d'un an (y compris jeunes non sevrés).....	4
Total de l'espèce	60
<b>Ovins</b>	
- Béliers de plus d'un an.....	12
- Femelles de plus d'un an.....	600
- Agneaux et agnelles de moins d'un an.....	360
Total de l'espèce	972
<b>Caprins</b>	
- Boucs et chèvres.....	35
<b>Porcins</b>	
- Autres animaux de plus de 6 mois.....	27

**Location de la montagne pastorale d'Auvare  
par la commune, 11 février 1872**

E72 1N7

Cahier des charges, clauses et conditions du bail à ferme de la montagne pastorale d'Auvare

Article 1er. Les herbages de la montagne pastorale d'Auvare seront mis en adjudication le trois mars prochain.

Article 2. Le bail sera passé pour deux années consécutives qui commenceront le 19 novembre 1871 et finiront le 19 novembre 1873.

Article 3. La première mise à prix de l'adjudication sera de quatre cents francs.

Article 4. L'adjudicataire ne pourra rien prétendre sur le fumier qui demeurera la propriété des particuliers.

Article 5. L'adjudicataire ne pourra laisser errer les troupeaux pendant la nuit, ils devront être renfermés au bercail. [...]

Article 8. Les troupeaux qui se rendront à la montagne pastorale d'Auvare ne pourront passer que par le chemin dit le Grand Pas. [...]

**Location des pâturages de Pra-Ripert  
et de la montagne pastorale d'Auvare, 12 septembre 1897**

E72 1N6

L'an mil huit cent quatre vingt dix-sept et le 12 septembre à 8 heures du matin, nous Baud Antoine maire de la commune d'Auvare assisté de MM. Fournier Félix et Lions Antoine, membres du conseil municipal délégués par le conseil conformément à l'article 16 de la loi du 18 juillet 1877 et aussi de M. le receveur municipal, empêché par sa tournée n'a pu être présent. Nous sommes rendu à la mairie pour en conséquence et par suite des affiches que nous avons fait apposer aux lieux accoutumés et aux époques voulues, procéder à l'adjudication du bail à ferme de Pra-Ripert et de la montagne pastorale d'Auvare au plus offrant et dernier enchérisseur et à l'extinction de trois feux francs. Après lecture du cahier des charges attendu qu'il s'est trouvé un nombre suffisant d'enchérisseurs nous avons annoncé qu'il allait être procédé à la réception des enchères sur la mise à prix fixée à cinq cents francs et que l'adjudication serait faite au plus offrant et dernier enchérisseur à l'extinction de trois feux francs. Il a été allumé un premier feu pendant la durée duquel Astier Joseph, berger a offert cinq cent cinq francs. Il a été allumé un second feu pendant lequel personne n'a rien dit. Il a été allumé un troisième feu pendant lequel aucune offre n'a été faite. Trois autres feux ayant été allumés successivement et s'étant éteints sans enchères nous avons adjugé au sieur Astier Joseph berger domicilié à La Penne (Bouches-du-Rhône). Le bail à ferme de la montagne pastorale d'Auvare et de Pra-Ripert pendant la période de trois années consécutives au prix susdit de cinq cent cinq francs. Au même instant l'adjudicataire a fourni pour caution le sieur Tardieu Auguste propriétaire domicilié à La Croix lequel s'engage solidairement avec l'adjudicataire à toutes les conditions stipulées dans le cahier des charges et aux frais de toute nature. A Auvare le douze septembre mil huit cent quatre vingt dix sept à huit heures du matin.

## **Règlement du droit de parcours de la commune de La Croix, 2 août 1874**

7M832

Ont assisté à la séance Messieurs Fournier, maire, Fournier, adjoint, Graglia André, Michel Zéphirin, Tardieu Jean-Baptiste, Belleudy François, Niel François, Autheman Pierre et Gilloux Pierre.

Le conseil ainsi formé et réuni en session ordinaire, Monsieur le maire propose et le conseil délibère à l'unanimité qu'il est indispensable pour l'avantage de la commune et dans l'intérêt de ses habitants, de maintenir le droit de parcours sur les terrains incultes non boisés tel qu'il a été pratiqué depuis un temps immémorial.

Seulement, en délibérant ainsi de nouveau le maintien du dit droit de parcours, le conseil décide qu'il soit à l'avenir défini et réglementé de la manière suivante :

1° sont considérés soumis au droit de parcours tous les terrains incultes non boisés ni entourés de nulle culture.

2° Les troupeaux doivent être toujours au moins à une distance de dix mètres de toute culture se trouvant voisine des terrains soumis au parcours.

3° Quand un propriétaire veut soustraire une terre inculte au dit droit de parcours, il doit en faire d'abord la déclaration à la mairie et puis entourer cette terre de marques saillantes de défense telles que chaume, chaux ou etc... ; mais bien visibles et faisant bien connaître ainsi les limites du terrain soustrait au parcours, afin que les bergers en soient ainsi prévenus.

4° Tout propriétaire qui soustrait ainsi ses terres incultes au parcours perd naturellement lui-même tout droit sur celles des autres

5° Chaque propriétaire peut user du dit droit de parcours proportionnellement à l'étendue du terrain qu'il y possède et y laisse. Cette proportion sera de quatre à cinq bêtes à laine et de une chèvre ou bouc par hectare de terrain laissé au dit parcours.

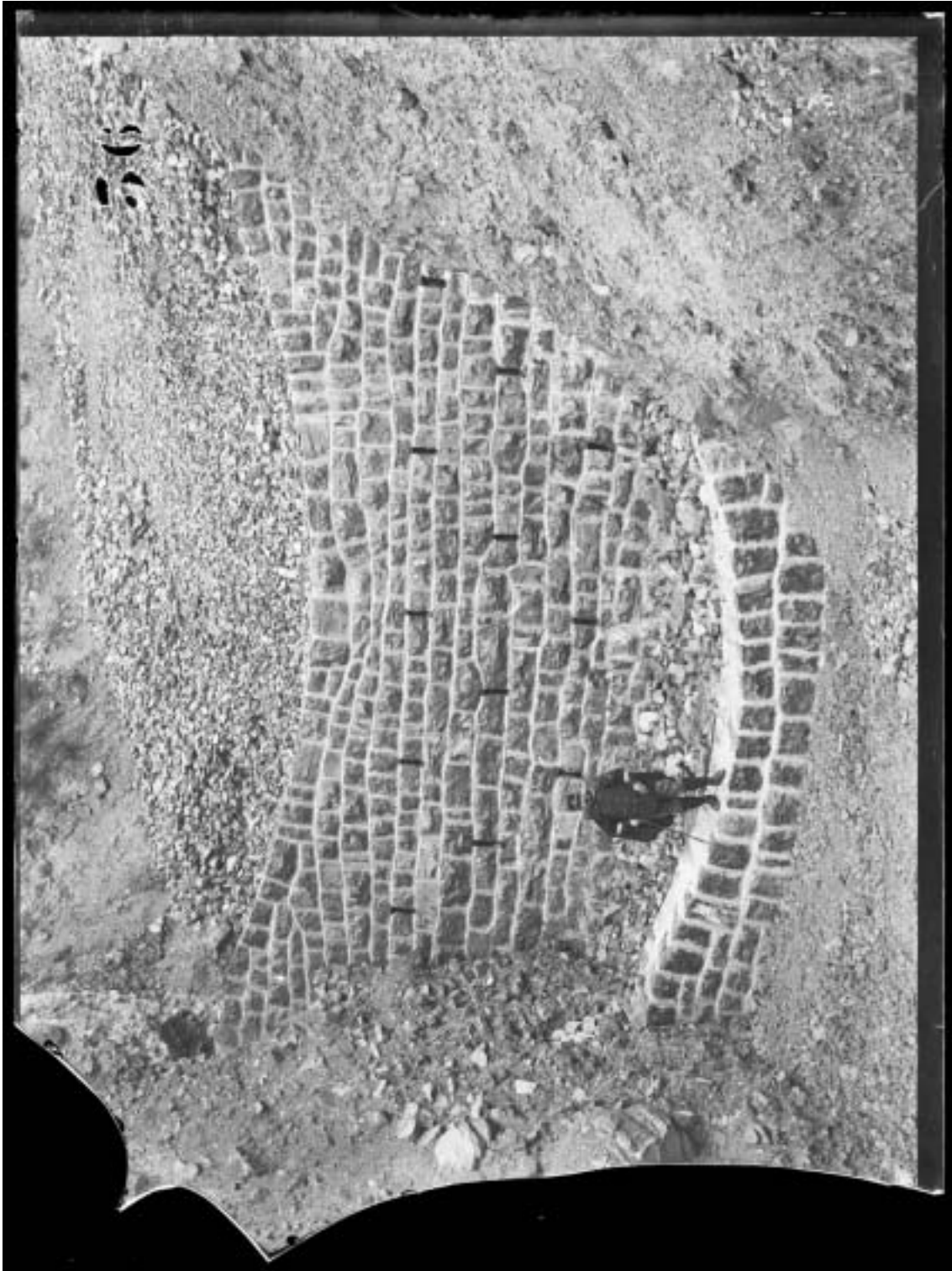
6° La taxe à payer annuellement au profit de la commune restera telle qu'elle était déjà, c'est-à-dire de quinze centimes par tête de menu bétail (bêtes à laine, boucs et chèvres) mais seulement pour celles attroupées. Quand à celles tenues à l'attache, à partir de 1875, la taxe annuelle à payer sera de dix francs par bouc ou chèvre et de trois francs par bête à laine. Cette mesure est surtout nécessaire pour éviter les dommages causés par les chèvres gardées à la corde par des enfants qui, sans cela, fréquenteraient l'école en été comme en hiver, du moins la plupart, et chacun s'en trouverait mieux.

C'est pourquoi le conseil municipal supplie Monsieur le préfet de daigner approuver la présente délibération afin qu'elle puisse être mise en exécution après avoir été publiée et affichée dans la commune.





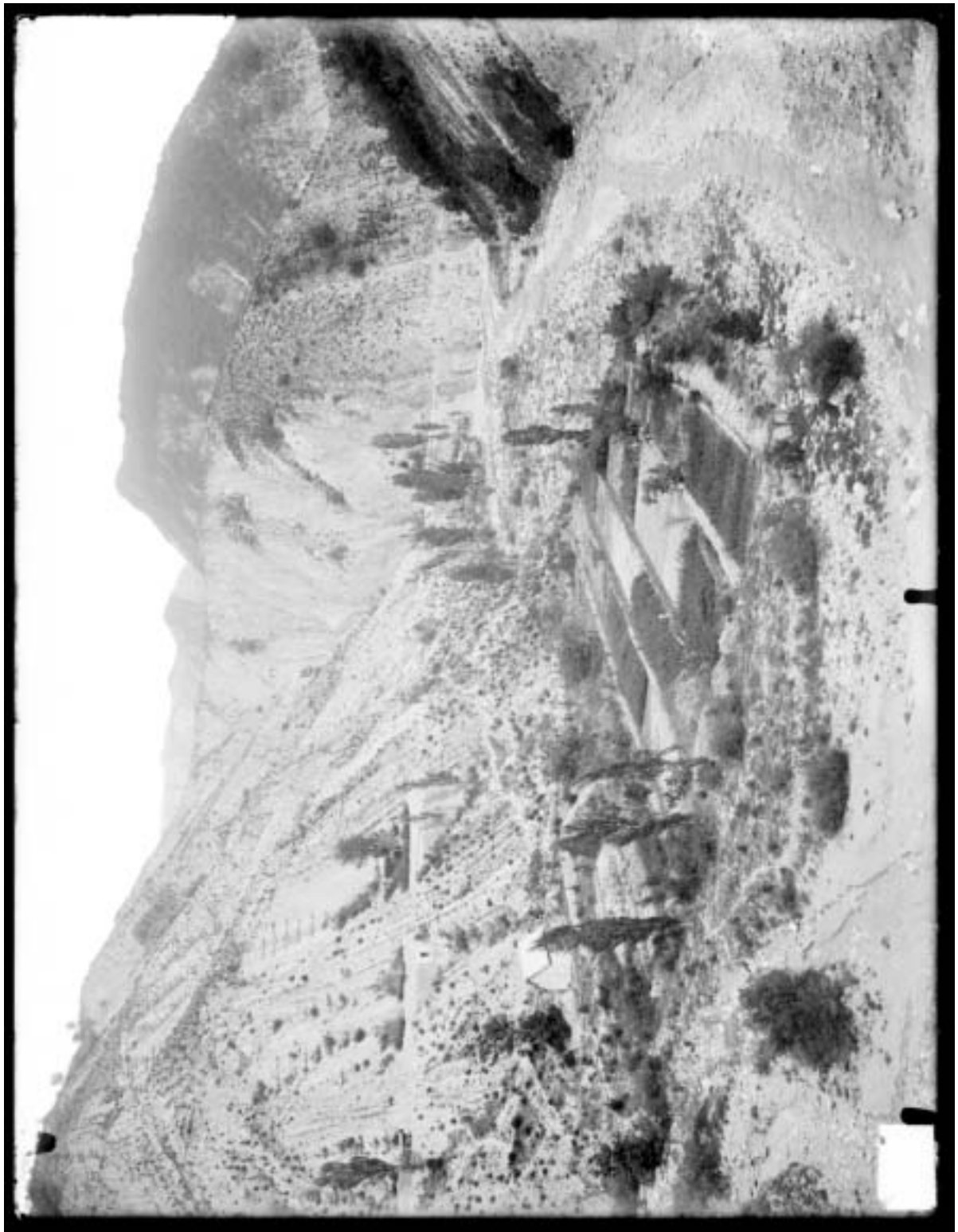
Le village de Puget-Rostang menacé par les ravins d'Auvare et d'Isola, 1888  
23 Fi 0396



Barrage sur le ravin du Gralet à Puget-Rostang, 1905  
23 Fi 0544



Construction de seuils sur le ravin de la Rose à Puget-Rostang, 1888  
23 Fi 0533



Pépinière de la Perdighera à La Croix, 1920  
23 Fi 1423



Pépinière de la Perdighera à La Croix, 1942  
23 Fi 2012

**Procès-verbal de reconnaissance de la forêt communale de Saint-Léger**  
**(située dans le département des Basses-Alpes),**  
**29 novembre 1871**  
E9 2N2

L'an mil huit cent soixante-onze, le vingt neuf du mois de novembre,

Nous soussigné, garde général des forêts au cantonnement de Castellane, exposons :

Par sa délibération du 28 juin dernier, le conseil municipal de la commune de Saint-Léger demande la distraction du régime forestier du canton de l'Hubac de la forêt communale.

La forêt communale de Saint-Léger a une contenance de 48 hectares 14 ares 41 centiares. Elle est située sur le territoire de Sausse, canton d'Entrevaux, arrondissement de Castellane (Basses-Alpes)

Cette forêt se compose du canton unique de l'Hubac. Elle est limitée au nord par des propriétés particulières, à l'est par le territoire de Saint-Léger, au sud par le territoire d'Entrevaux et à l'ouest par un bois taillis non soumis appartenant à la commune de Sausses.

Ce canton est situé sur le versant d'une montagne à l'exposition du sud-est dont la pente varie de 40 à 60 %. Le sol calcaire du terrain crétaqué est sillonné de ravins et cependant assez riche en humus et très favorable à la végétation du hêtre, qui est l'essence unique dont est peuplée cette forêt. Le peuplement se compose d'un taillis hêtre de 25 à 30 ans assez complet et d'une croissance vigoureuse depuis que les abus de dépaissance ont cessé.

Ce que l'on doit surtout avoir en vue dans les Alpes, c'est d'empêcher le ravinement des montagnes, et ce but ne sera atteint que si l'on s'efforce de reboiser ces montagnes, ou tout au moins d'y conserver les bois existants dans un état aussi prospère que possible. La forêt de Saint-Léger a été soumise au régime forestier par décret du 24 février 1866 ; depuis cette époque, on a constaté une amélioration sensible dans la végétation et la croissance des bois et cette amélioration n'est évidemment due qu'à la suppression d'abus de pâturages. Qu'arriverait-il si l'on abandonnait les bois de Saint-Léger à l'administration municipale ? Elle les livrerait immédiatement au libre parcours des moutons et surtout des chèvres, comme elle le dit d'ailleurs elle-même dans sa délibération. Tous les jeunes semis et les jeunes pousses disparaîtraient bientôt et l'avenir de la forêt serait ainsi complètement détruit. L'herbe qui peut pousser sous les arbres disparaîtrait également avec ceux-ci. Les habitants de la commune seraient ainsi privés de leur seule ressource en bois de chauffage et la montagne ne pourrait même plus desservir les besoins de pâturage.

La commune de Saint-Léger retire annuellement de sa forêt des produits en bois qui augmenteront considérablement dans peu d'années. L'unique but de sa demande en distraction du régime forestier est d'obtenir le droit d'introduire impunément des chèvres en forêt. Or, il est inutile de démontrer que l'introduction de chèvres dans une forêt doit amener inévitablement la ruine de cette forêt. Nous ne devons pas accueillir favorablement la demande de la commune de Saint-Léger.

**Arrêté concernant l'extraction des menus produits  
du sol forestier dans les Basses-Alpes,  
31 décembre 1890  
E9 118**

L'extraction des menus produits du sol forestier tel que bois morts, morts bois, pierres roulantes, feuilles mortes, herbes, mousses, buis, genêts, houx, bruyères, lavandes, etc. dans les forêts communales du département des Basses-Alpes en 1891 est soumise aux conditions suivantes :

1° L'extraction des menus produits n'aura lieu que dans les cantons ou parties de cantons désignés par le chef de cantonnement.

2° L'usage de tous instruments tranchants et de rateaux est interdit. Toutefois, l'usage de la serpe et de la faucille est toléré excepté pour le bois mort qui devra être extrait à la main.

3° Les feuilles mortes ne pourront être ramassées qu'à la main ou à l'aide d'un balai. Il est défendu d'enlever le terreau.

8° Les divers produits ne devront servir qu'à l'usage personnel du concessionnaire. Il lui est défendu d'en trafiquer. Ces produits, à l'exception des plantes aromatiques et médicales qui pourront être exportées, devront être utilisées dans la commune de la situation des bois d'où ils proviennent.



**Demande de mise en défens des quartiers Scaudiers  
et Réjaïsses à Auvare,  
20 novembre 1887  
E72 1N8**

Monsieur le président expose au conseil municipal les avantages qu'il y aurait pour toute la population de mettre en défens les quartiers des Réjaïsses et des Scaudiers.

Si une mesure n'est pas promptement prise, dit-il, ces quartiers seront totalement déboisés sous peu de temps.

A mesure que le terrain se déboisera, il se ravinera, des pierres rouleront sur la route et de dangereux accidents surviendront.

Le conseil municipal émet l'avis :

1° Que les quartiers des Réjaïsses et des Scaudiers soient mis en état de défens pendant dix ans à partir de ce jour

2° Qu'ils soit formellement interdit de couper genêts, buis ou autres broussailles avec un instrument tranchant et à plus forte raison de les arracher avec le pic.



**Vente des fleurs de lavande par la commune  
de Puget-Rostang, 21 juin 1908**

E44 1N3

Commune de Puget-Rostang

Convention entre les soussignés, membres du conseil municipal de la commune de Puget-Rostang et M. Gaymard Antoine, propriétaire et demeurant à Rigaud, il a été convenu ce qui suit.

La commune de Puget-Rostang vend à M. Gaymard Antoine les fleurs de lavande communales au prix de vingt et un francs par année.

Les conditions de la vente sont :

1° L'adjudicataire ne pourra faire couper les fleurs de lavande à un seul propriétaire ; c'est-à-dire que tout habitant de Puget-Rostang sera libre de couper les fleurs lorsque l'ordre en sera donné par voix de publication, à une condition expresse : qu'il les portera à l'adjudicataire.

2° La durée de cette convention est fixée à trois ans

3° Les frais de timbre et d'enregistrement seront supportés par l'adjudicataire.

4° La commune s'engage à ne céder ni l'emplacement communal, ni l'eau communale à tout individu qui voudrait s'installer dans le territoire communal de Puget-Rostang pour y distiller.

## **Rapport sur les dérivations d'eau dans les communes réunies aux états sardes en 1760, 1842**

2 Q 78

La commune de La Croix n'a sur son territoire qu'un torrent appelé la Roudoule qui arrose seize propriétés et donne mouvement à un moulin à farine appartenant à la commune, à un moulin à huile pour l'usage de Monsieur le baron d'Auvare et à un foulon.

Commune de Puget-Rostang

Je me suis rendu au lieu de Puget-Rostang pour donner cours à ma commission et j'ai reconnu que deux torrents traversaient son territoire, celui dit de Majolos et le second appelé Vallon d'Auvare, dont les eaux en arrosent une partie et donnent mouvement à un édifice renfermant un moulin à farine et à huile de la commune.

Commune d'Auvare

Il n'existe sur le territoire de la commune d'Auvare qu'un seul petit torrent qui n'arrose aucune propriété et dont les eaux ne donnent mouvement à aucun édifice.

Commune de Saint Léger

La commune de Saint Léger arrose son territoire avec une grande source jaillissant au-dessus du village et se rendant ensuite dans le lit d'un vallon d'où elle est dérivée pour donner mouvement à un petit moulin à farine, à peu de distance de l'endroit où se jette la source.

**Répartition des heures d'eau d'arrosage au quartier de Vendien et des  
Fournès entre les propriétaires agricoles, 19 juin 1895**  
E44 3N1

L'an 1895 et le 19 juin a été faite la convention suivante entre les propriétaires riverains du vallon de Vendien comprenant les eaux de Vendien et celles du ravin de la Valière.

La contenance totale arrosable est de 117 ares. L'eau à répartir appartient à ce quartier du dimanche midi au mercredi à minuit de chaque semaine ce qui donne un total de 84 heures par semaine.

Les intéressés, voulant éviter les incommodités d'arroser pendant la nuit, attendu qu'ils ont suffisamment de l'eau pour cela faire, ont décidé de considérer de 9 heures du soir à 3 heures comme heures de nuit et de laisser pendant ces six heures l'eau libre ce qui ramène à 63 heures l'arrosage de jour chaque semaine et donne 32 minutes  $\frac{3}{10}$  par are arrosable.

10

Chaque propriétaire a donc droit à la jouissance des eaux pendant :

1. M. Fournier Pierre, propriétaire de 75 ares, jouira de l'eau pendant  $32' \frac{3}{10} \times 75 = 40$  heures
2. Mme Ferraud Adèle, veuve, propriétaire de 7 ares, jouira de l'eau pendant  $32' \frac{3}{10} \times 7 = 4$  heures
3. Mme Champoussin Tranquille, propriétaire de 5 ares, jouira de l'eau pendant  $32' \frac{3}{10} \times 5 = 3$  heures
4. Et enfin Champoussin François jouira de l'eau pendant  $32' \frac{3}{10} \times 30 = 16$  heures

En outre, le roulement suivant a été établi dans l'ordre ci-après. M. Fournier Pierre prend l'eau le dimanche à midi et la garde jusqu'au mardi à 4 heures du soir.

Adèle Feraud prend l'eau mardi à 4 heures du soir et la garde jusqu'à 8 heures du soir. Tranquille prend l'eau à 4 heures du soir et la garde jusqu'au mercredi matin à 5 heures.

Champoussin François prend l'eau mercredi matin à 5 heures et la garde jusqu'au soir neuf heures.

## **Historique de l'exploitation de la mine de cuivre du Cerisier (rédigé vers 1930) 8S43**

**Emplacement** : sur les territoires des communes de la Croix et d'Auvare, à 5 kms au Nord de Puget-Théniers.

**Superficie** : 263 hectares

**Déchéance prononcée** : par arrêté ministériel du 29 octobre 1929.

**Dernier concessionnaire** : société Ligura Ramifera représentée par M. LOTI à Cerisier.

**Gisement** : Veines à grains et rognons de cuivre sulfuré dans une gangue de grès fin ou de schistes légèrement argileux. Le gisement a pour mur les schistes rouges et pour toit un gros banc de poudingues quartzeux. Direction générale Est-Ouest avec légère inclinaison Sud. Puissance variant entre 0 m 50 et 1 m 50, moyenne environ 0 m 60. Minéralisation en cuivre gris, oxyde de cuivre noir, chalcopirite cuivre panaché. Teneur entre 1 et 5 % de cuivre et un peu d'argent.

**Période d'activité** : elle s'échelonne sans interruption entre 1860 et 1886. Les travaux ont consisté en un très grand nombre de travers-bancs et de galeries d'allongement, de cheminées, descenderies et puits intérieurs. On comptait au moins 25 galeries et travers-bancs principaux représentant un développement de plus de 4 500 mètres.

**Extraction** : entre 1861 et 1864 quelques tonnes seulement, laissées sur le carreau de la mine, le personnel s'élevait à une trentaine d'ouvriers. Entre 1864 et 1878, après la construction d'un grand atelier de préparation mécanique, la production en concentrés fut d'environ 300 à 350 tonnes par an. 10 tonnes de brut donnaient 1 tonne de concentré à 20 %. Le personnel était d'une centaine d'hommes. En 1878, on construisit un demi-haut-fourneau, type Mansfeld pour la production des mottes. Ces mottes étaient à teneurs très variables, oscillant entre 25 et 70 % de Cu, avec parfois 900 grs d'argent à la tonne. Entre 1878 et 1884, le personnel varie de 90 à 230 ouvriers, la production de mottes atteint parfois 350 tonnes par an avec une teneur de 50 %. A partir de 1884, le gisement s'appauvrit et la marche de la fonderie est de plus en plus défectueuse. En 1884, on essaie le traitement par voie électrolytique, sans résultat satisfaisant, le gisement devenant très difficile à exploiter du fait de la rencontre de nombreuses failles.

Sans pouvoir donner de précisions, la mine du Cerisier a dû fournir entre 2 000 et 2 500 tonnes de cuivre pur sous forme de mottes ou de concentrés.

**Réserves** : il n'est pas possible d'évaluer le tonnage restant en place.

Observations générales : malgré les travaux très importants dont elle a été l'objet, la concession du Cerisier n'a pas eu de résultat satisfaisants, sauf pendant les années 1875, 1876 et 1877 où ils se sont soldés par un très léger bénéfice. Les dépenses totales faites à la mine ont été très supérieures aux recettes. Le fait que d'une part la mine soit restée en sommeil depuis 1886, que d'autre part une mise en adjudication en 1930 soit restée infructueuse, ne milite guère en faveur d'une tentative de reprise, malgré qu'il ne soit pas absolument prouvé que ce gisement n'ait plus aucune valeur.